­­



<Ville>, le <date>

ATTESTATION DE FORMATION

relative à l’unité d’enseignement de

PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

* Vu le décret N° 92-514 du 22 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
* Vu l'arrêté du 08 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;
* Vu l’arrêté du 6 mars 1996 portant agrément de la Fédération française d’études et de sports sous-marins pour diverses unités d’enseignement de sécurité civile ;
* Vu la décision d’agrément n° PAE FPSC – 0502 B 13 délivrée le 5 février 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l’unité d’enseignement « pédagogie appliquée à l’emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
* Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité de l’autorité attestant>, atteste que

**<Civilité> <Prénom> <NOM>**,

<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation à l’unité d’enseignement précitée qui s’est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Lieu de formation> (<DEPT>) et a ainsi suivi toutes les séquences de formation relatives aux connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l’arrêté du 8 août 2012 modifié susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l’intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

PICF - <ORGA> - n° 20XX/<n° attestation>

<Attache de signature>

<Prénom> <NOM>